

## « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes » : vingt ans plus tard

Pierre Riopel

Numéro 43, 2018

La *RNO*... déjà 40 ans!

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058541ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058541ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Riopel, P. (2018). « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes » : vingt ans plus tard. *Revue du Nouvel-Ontario*, (43), 297–328.  
<https://doi.org/10.7202/1058541ar>

Louis-Gabriel Bordeleau, « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 23, 1999, p. 71-91.

## **« L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes » : vingt ans plus tard**

**PIERRE RIOPEL**

*Éducateur à la retraite*

En 1999, le professeur Louis-Gabriel Bordeleau publiait un article intitulé « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes » dans la *Revue du Nouvel-Ontario* (numéro 23). Originaire de Kapuskasing, l'auteur est diplômé de l'Université d'Ottawa, détenteur d'un doctorat en éducation, d'une maîtrise avec concentration en counseling scolaire et diplômé de la Faculté de théologie. Éducateur et administrateur, il a œuvré au Collège universitaire de Hearst (1964-1968), à l'Université Laurentienne (1975-1978) et à l'Université d'Ottawa (1978-2001). Tout au long de sa carrière, il a été étroitement impliqué dans les dossiers de l'heure touchant la francophonie en milieu minoritaire, notamment dans le domaine de l'éducation. Son expérience et ses connaissances font de lui un observateur privilégié de la situation du français en milieu minoritaire.

Vingt ans après sa publication, à la lumière d'une période riche en accomplissements pour l'Ontario français, je propose de poursuivre la réflexion de Bordeleau, et d'y apporter une certaine mise à jour. Pour toutes fins pratiques, j'adopterai la même formule que lui. Tout d'abord, je commenterai ses propos, notamment en ce

qui a trait à la question principale de son texte, à savoir : « Quel type de régime éducatif est le plus approprié, compte tenu des conditions propres à la communauté franco-ontarienne? » Puis, tout en les rappelant sommairement, il sera de mise d'effectuer une mise à jour sur les moyens proposés par Bordeleau afin d'atteindre le niveau de spécificité et de cohésion qu'il propose. Enfin, en adoptant le modèle du texte original, je me permettrai de soumettre mes suggestions quant aux moyens en vue d'atteindre un niveau de spécificité et de cohésion et aux questions pertinentes à l'heure actuelle dans le domaine de l'éducation franco-ontarienne. En proposant ces pistes de réflexion et d'action en 2018, j'espère que les propos présentés dans le cadre de ce commentaire seront repris dans vingt ans, en vue de les actualiser.

Le texte de Bordeleau arrive à un carrefour historique de grande importance dans l'histoire éducative de l'Ontario français : à la suite de l'arrêt *Mahé*, la province a annoncé la pleine gestion de nos écoles par l'entremise de conseils scolaires homogènes de langue française. Détachés des conseils scolaires majoritairement de langue anglaise, à des degrés divers, il y avait du pain sur la planche dans la mise en place de ces nouvelles organisations autonomes. Voilà peut-être la genèse des propos de Bordeleau.

De plus, la publication de son article marque le trentième anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'administration des écoles* (loi 140) et de la *Loi sur les écoles secondaires et les conseils scolaires* (loi 141) qui permettent, en 1968, la création d'écoles secondaires publiques de langue française en Ontario. Deux rapports qui ont contribué à l'adoption de ces lois sont également rendus publics à pareille date, le rapport de la Commission Hall-Dennis, *Vivre et apprendre*, et le rapport Bériault; ces

deux rapports ont, à toutes fins pratiques, jeté les bases d'un véritable système scolaire de langue française de l'élémentaire au secondaire. J'ajouterais également qu'en 1999, nous avons connu le parachèvement du financement des écoles catholiques, ce qui a occasionné l'ouverture de nombreuses écoles secondaires et le transfert en bloc d'écoles publiques vers le système catholique dans d'autres cas. Également, à cette époque, la province approuve la création de collèges communautaires de langue française, après des luttes ardues : La Cité collégiale en 1990 et le Collège Boréal et le Collège des Grands Lacs en 1995; ce dernier a depuis fermé ses portes. Dans ce contexte historique, Bordeleau a bien saisi l'occasion de réfléchir à l'avenir de ce système d'écoles franco-ontariennes. Nombreuses sont les questions qu'il pose.

Mais pourquoi parler d'incertitudes? N'avons-nous pas suffisamment d'acquis pour nous réjouir plutôt que de chercher à identifier ce qui manque? Ces questions reposent en fait sur notre conception de l'éducation en langue française. Qu'il s'agisse d'insister sur les acquis ou sur ce qu'il reste à faire, qu'entendons-nous par éducation de langue française dans le plein sens du mot? [...] Avons-nous présentement atteint un niveau tel de développement de l'éducation en langue française qui nous permettrait de dire qu'elle existe dans le plein sens du mot? Est-il illusoire de poursuivre cet objectif d'avoir en main un ensemble d'outils en éducation, comparables à ceux disponibles pour la majorité, ou est-il plus réaliste d'être plus modestes dans nos aspirations? [...] Bref, ne vaut-il pas mieux se satisfaire d'un système éducatif plus modeste, à notre taille, que de continuer à rêver à un régime complet offrant à tous les niveaux, tous les services et tous les programmes offerts à la clientèle de langue anglaise?<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Louis-Gabriel Bordeleau, « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 23, 1999, p. 72-73.

Je me souviens d'avoir entendu à la radio l'annonce de la pleine gestion des écoles franco-ontariennes, en route entre Sudbury et Ottawa, accompagné d'une collègue. Nouvellement arrivée dans la province, elle a remarqué que je devais être très fier de ce jalon important dans l'histoire de ma province. Je l'ai surprise en partageant des inquiétudes et de nombreuses questions, dans la même veine que Bordeleau. Étions-nous prêts à la pleine gestion? Avions-nous le personnel avec l'expérience et les connaissances nécessaires afin d'assurer une saine gestion de ces nouvelles structures administratives? Est-ce qu'on retrouvait suffisamment de cohésion dans le système afin de nous guider vers cette nouvelle étape? Toutes ces questions, et d'autres, avaient certes leur place dans la réflexion en ce début d'une nouvelle ère dans la gestion et la gouvernance des écoles franco-ontariennes.

On a répondu à ces questions lors de la mise en œuvre des conseils scolaires de langue française, grâce à la vision et à l'engagement du leadership scolaire de l'époque. L'expertise et les connaissances nécessaires à la bonne gestion et à la gouvernance de ces nouveaux conseils scolaires se sont rapidement développées pour établir des bases solides.

Quelques années après la création des conseils scolaires de langue française, la publication de *La politique d'aménagement linguistique (PAL)* en 2006 vient, en quelque sorte, répondre au questionnement et à la réflexion de Bordeleau. La *PAL* se veut un document rassembleur des communautés franco-ontariennes; cette politique donne aux nouveaux conseils scolaires une vision et une raison d'être communes. Intitulée officiellement *L'aménagement linguistique : une politique au service des écoles et de la*

*communauté de langue française de l'Ontario*, la politique définit le concept de cette façon :

L'aménagement dont il est question dans le présent document concerne en priorité l'école de langue française, les jeunes qui la fréquentent et leurs parents. L'intention est de mettre en valeur les lieux et le milieu éducatifs francophones de la province de manière à optimiser la transmission de la langue et de la culture françaises chez les jeunes, de les amener à réaliser leur potentiel à l'école et dans la société et d'apporter un souffle nouveau à la communauté francophone de l'Ontario<sup>2</sup>.

Entre autres, la *PAL* a pour objectifs :

- de dispenser dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire;
- de former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle;
- d'élargir et d'animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.

Il est important de souligner que *La politique d'aménagement linguistique*, par sa nature en tant que politique officielle du ministère de l'Éducation, est assortie de sommes budgétaires permettant aux conseils scolaires de langue française l'embauche de personnel attiré à ce dossier, la mise sur pied de programmes visant l'atteinte des résultats escomptés et l'organisation d'activités pertinentes.

Au scolaire, nombreuses sont ces activités visant la promotion de la langue française et de la culture franco-ontarienne. Chaque conseil scolaire organise les activités

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *La politique d'aménagement linguistique*, 2006, p. 3.

qui lui sont propres et qui reflètent sa culture organisationnelle et ses valeurs. En alternance dans les grandes régions de la province, les activités suivantes rassemblent les élèves de l'ensemble de l'Ontario français : le festival « Quand ça nous chante », les tournois sportifs franco-ontariens (basketball, hockey, entre autres), le Festival de théâtre en milieu scolaire, les Jeux franco-ontariens. Au postsecondaire, le Concours provincial de français rassemble annuellement les férus de la langue française.

En 2011, le ministère de la Formation, des Collèges et Universités a publié la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française*. À l'instar de son équivalent au scolaire, cette politique :

porte la vision d'un système d'éducation postsecondaire et de formation produisant une main d'œuvre francophone hautement qualifiée et pleinement engagée pour assurer l'essor d'une communauté ontarienne de langue française qui contribue au développement économique, culturel et social de la province tout en renforçant ses avantages concurrentiels et le mieux-être de sa population<sup>3</sup>.

En vue d'atteindre les objectifs fixés, six axes d'intervention ont été identifiés pour guider le Ministère et les institutions partenaires d'enseignement postsecondaire et de formation de langue française et bilingues et pour les aider à relever les défis posés : l'accès aux programmes en langue française, le soutien et la réussite de l'étudiante ou l'étudiant, l'amélioration de la qualité, de la promotion du système et du recrutement ciblé, les partenariats et les collaborations ainsi que la gouvernance.

---

<sup>3</sup> Ministère de la Formation, des Collèges et Universités, *Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française*, 2011, p. 11.

Malgré l'effet positif rassembleur de *La politique d'aménagement linguistique*, je partage l'avis de Bordeleau qu'il reste toujours du travail à faire :

À mon humble avis, l'obtention du droit à l'enseignement en français et du droit à la pleine gestion – à certains niveaux d'enseignement du moins – ne signifie pas que tout est gagné, que les objectifs poursuivis sont finalement atteints. Il reste beaucoup à faire, beaucoup à parfaire et à consolider pour que s'érige d'une façon plus explicite et distincte une éducation en langue française pleinement au service du développement de la promotion de la communauté franco-ontarienne, une éducation dont la vision, les finalités et les moyens sont conçus et actualisés pour être en pleine concordance avec les besoins et les aspirations de cette communauté<sup>4</sup>.

Décidément, dans un contexte où l'assimilation et l'insécurité linguistique, entre autres, sont des réalités constantes pour les élèves franco-ontariens, nous devons en tant que communauté être vigilants et sensibles aux réalités quotidiennes qui nous touchent. Certains ont déjà dit que c'est le sort des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens de demeurer vigilants dans leur contexte minoritaire. Je suis de cet avis, mais j'ajouterais également que cette vigilance n'exclut pas la possibilité de l'atteinte de l'excellence dans l'éducation offerte dans les écoles franco-ontariennes.

Dans son texte, Bordeleau propose quelques pistes afin de permettre au système éducatif franco-ontarien d'atteindre un niveau de spécificité et de cohésion qui le démarque. Nous reprenons les six pistes en vue d'en faire une mise à jour à la lumière des événements qui ont marqué les vingt dernières années.

---

<sup>4</sup> Louis-Gabriel Bordeleau, « L'éducation pour l'Ontario français... », *op. cit.*, p. 85-86.



## **1. Par la réflexion et la recherche**

Tout comme nous l'indiquait Bordeleau en 1999, il nous faut continuer à réfléchir, à enquêter et à faire des recherches sur des thèmes qui ont pour objet l'Ontario français. Nombreux sont les établissements où s'effectuent des recherches bien fondées, susceptibles de nous aider à mieux comprendre la communauté franco-ontarienne.

Les établissements universitaires de langue française ou bilingues que sont l'Université de Hearst, l'Université Laurentienne, l'Université de Sudbury, le Collège universitaire Glendon, le Collège dominicain, l'Université St. Paul et l'Université d'Ottawa comptent de nombreux chercheurs dans tous les domaines, des chercheurs pouvant contribuer à l'avancement de notre connaissance de l'Ontario français. Plus spécifiquement, dans le domaine de l'éducation, nous nous tournons vers les experts des facultés d'éducation de l'Université Laurentienne et de l'Université d'Ottawa, ainsi que de l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) de l'Université de Toronto, et plus spécifiquement du Centre de recherche en éducation franco-ontarienne (CRÉFO).

Récemment, deux nouvelles chaires de recherche ayant pour objet l'Ontario français ou la francophonie canadienne ont vu le jour, l'une à l'Université Laurentienne, la Chaire de recherche en histoire franco-ontarienne, et l'autre, à l'Université d'Ottawa, la Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie canadienne.

Pour leur part, les collèges de langue française, La Cité et le Collège Boréal, s'investissent plutôt dans le domaine de la recherche appliquée sur des thèmes ayant des liens directs avec les disciplines de formation professionnelle qu'ils offrent.

À la suite d'une recommandation de la Commission royale sur l'éducation en 1995, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a été créée en 1996<sup>5</sup>. Au moment de la publication de l'article de Bordeleau, l'OQRE en était à ses débuts dans l'administration du Test en lecture, écriture et mathématiques en 3<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> années; allaient suivre l'administration du Test en mathématiques en 9<sup>e</sup> année et du Test provincial en compétences linguistiques (TPCL) en 10<sup>e</sup> année. L'aspect de son mandat qui est le moins connu du public en général est son rôle essentiel du côté de la recherche. Ses nombreuses études ont permis des interventions ciblées auprès de nos élèves en vue du développement de compétences et de l'amélioration du rendement.

Dans le contexte actuel, la recherche fait partie intégrante de la démarche professionnelle de l'enseignement. On pourrait même dire que le domaine de l'enseignement se professionnalise en fonction de l'appui qu'il tire des recherches qui y sont effectuées. Au cours des 20 dernières années, la recherche sur des thèmes pédagogiques bien ciblés se poursuit et se doit de continuer et de se diversifier. L'acte pédagogique devient de plus en plus scientifique et cette tendance doit se maintenir.

## **2. Par une articulation très serrée entre les institutions scolaires – dans le sens large du mot – et la communauté franco-ontarienne**

Les institutions scolaires franco-ontariennes font partie intégrante de la communauté franco-ontarienne. Dans certaines municipalités, l'école de langue française est l'unique pôle de ralliement pour les Franco-Ontariennes

---

<sup>5</sup> L'auteur est membre du Conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), nommé par décret en janvier 2018.

et les Franco-Ontariens. Les liens avec les organisations communautaires locales sont nombreux et étroits : clubs sociaux, centres de santé, hôpitaux, caisses populaires, paroisses, pour ne nommer que celles-ci. Au plus grand bénéfice des élèves et des étudiantes et des étudiants, on y offre des stages d'observation, des stages d'éducation coopérative, des occasions de bénévolat, des bourses d'étude.

Parmi les organismes communautaires au service des institutions scolaires, nous comptons le Groupe Média TFO. Les nombreuses émissions et les outils pédagogiques à la disposition du personnel enseignant viennent enrichir l'enseignement dans nos écoles et nos établissements postsecondaires.

Les organismes regroupant les parents sont également d'importants partenaires dans l'accomplissement du mandat de l'éducation de langue française. Parents partenaires en éducation (PPE) et *Canadian Parents for French* (CPF), entre autres, sont des acteurs clés pour les institutions scolaires.

Depuis la publication de l'article de Bordeleau, le ministère de l'Éducation a également formalisé les liens entre les écoles et la communauté, en instituant des « conseils d'école » qui jouent essentiellement un rôle consultatif auprès de la direction d'école. En vertu du Règlement 612/00, le conseil d'école doit compter une majorité de parents; de plus, s'ajoutent la direction d'école, un membre du personnel enseignant de l'école, un membre du personnel non enseignant, un ou une élève dans le cas des écoles secondaires et une représentante ou un représentant communautaire. La mise en place de ces comités dans chacune des écoles de la province

permet un rapprochement formalisé et une articulation serrée entre les écoles et la communauté franco-ontarienne.

Dans le meilleur intérêt des jeunes qui sont confiés aux écoles franco-ontariennes, il y aurait lieu de poursuivre ce rapprochement communautaire.

### **3. Par une formation et un perfectionnement du personnel enseignant de tout premier ordre**

Dans son texte, Bordeleau emprunte une expression de son collègue, Pierre Savard, en disant que « la formation des maîtres est le sel de l'école franco-ontarienne<sup>6</sup> ». Dans un monde en constante évolution comme celui de l'enseignement, le personnel enseignant des écoles franco-ontariennes a eu accès à des opportunités d'accompagnement et de formation riches et diversifiées.

Pour toute étudiante ou tout étudiant universitaire voulant devenir enseignante ou enseignant, à l'élémentaire ou au secondaire, deux établissements universitaires ontariens offrent un programme de formation initiale à l'enseignement en français : la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (avec des campus à Windsor et à Toronto) et la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne. Les deux programmes sont agréés par l'Ordre des enseignantes et des enseignants, permettant ainsi aux finissantes et aux finissants de s'inscrire à titre de membre de l'Ordre, en vue d'enseigner dans les écoles ontariennes. Depuis 2015, le ministère de l'Éducation a doublé la durée de la formation initiale à l'enseignement : une future enseignante ou un futur enseignant prend quatre semestres (ou deux ans) à obtenir sa certification. Cette nouvelle réalité ajoute son lot de défis dans le

---

<sup>6</sup> Louis-Gabriel Bordeleau, « L'éducation pour l'Ontario français... », *op. cit.*, p. 88.

recrutement de candidates et de candidats à l'enseignement pour les conseils scolaires de langue française, ainsi que pour les programmes d'immersion dans les conseils scolaires de langue anglaise. Cette mesure, qui visait à réduire le surplus d'enseignantes et d'enseignants de langue anglaise en province, a eu un effet pervers sur les écoles de langue française, celui d'une pénurie de personnel enseignant.

Une fois à l'embauche d'un conseil scolaire, une nouvelle enseignante ou un nouvel enseignant peut s'attendre à un accompagnement et à des formations pertinentes, en fonction des priorités ministérielles ainsi que de celles du conseil scolaire.

Le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) « favorise l'épanouissement et le perfectionnement professionnel du nouveau personnel enseignant. [...] Il constitue l'une des étapes d'un apprentissage professionnel continu qui promeut des pratiques efficaces d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation<sup>7</sup> ». Les éléments suivants sont inclus dans ce programme d'appui professionnel : une orientation générale offerte par l'école et le conseil scolaire, l'accès à un mentor et à des ateliers ayant pour thème la littératie, la numératie et la gestion de classe, entre autres. Le PIPNE est destiné au nouveau personnel enseignant, c'est-à-dire les enseignantes et les enseignants qui sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui ont obtenu un poste permanent dans un conseil scolaire et qui enseignent pour la première fois en Ontario.

---

<sup>7</sup> Ministère de l'éducation de l'Ontario, *Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant*, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/induction.html>.

Dans un contexte semblable à l'OQRE, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ouvre ses portes en 1997, à la suite d'une recommandation de la Commission royale d'enquête sur l'éducation de 1994. L'Ordre offre également des occasions de formation et de développement professionnel. De plus, le personnel enseignant a accès à des ressources professionnelles en français et en anglais.

Le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP), par l'entremise des instituts d'été notamment, offre de nombreuses occasions de perfectionnement professionnel continu. Depuis quelques années, l'Institut de leadership du CFORP offre au personnel cadre des occasions de réseautage et d'enrichissement, ainsi que des sessions avec des présentateurs de marque.

Il en va de même pour le ministère de l'Éducation et le Secrétariat de la littératie et de la numératie, particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre du curriculum et de nouvelles initiatives ministérielles. Un autre organisme provincial, l'Institut de leadership en éducation (ILE) assure une vision, des outils et des occasions de formation pour le leadership éducatif en milieu scolaire. Pendant quelques années, le projet « Formation du personnel à l'amélioration de la réussite scolaire des élèves » (FARE) a fourni un accompagnement et une formation à la profession enseignante dans toutes les régions de la province. Au sein des conseils scolaires, la formation et l'accompagnement sont prodigués par les conseillères et les conseillers pédagogiques.

Chacun de ces organismes et chacune de ces initiatives contribue, à sa façon et selon sa juridiction, à la formation d'un personnel des plus qualifiés. De nombreux autres organismes et associations offrent également des formations professionnelles.

#### **4. Par la mise en place de mécanismes fonctionnels pour réunir les forces vives de l'éducation en milieu minoritaire au Canada français**

La synergie et l'union font la force d'un groupe, les visionnaires de l'éducation en milieu minoritaire au Canada français l'ont bien compris. Ainsi, plusieurs organismes ont été créés ou transformés depuis vingt ans, justement afin de se doter de mécanismes formels et fonctionnels d'échange, de consultation, de formation, de concertation. Les dossiers de l'éducation en français en milieu minoritaire avancent en grande partie à la lumière de cet engagement et de cet appui collectif.

À l'échelle nationale, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) assure un leadership semblable aux associations provinciales en veillant aux intérêts de ses membres. La FNCSF rassemble les conseillères et les conseillers scolaires des territoires et de toutes les provinces où les francophones se trouvent en minorité; cet organisme, sans but lucratif, représente 28 conseils scolaires francophones et acadiens, offrant des services éducatifs en français à 165 000 élèves dans plus de 700 écoles. Tel que présenté sur son site web, « La FNCSF exerce son influence et effectue des représentations en collaboration avec ses partenaires ayant à cœur la vitalité et la pérennité des écoles de langue française ». Dans les années récentes, la Fédération a notamment piloté certains projets éducatifs nationaux, dont l'École communautaire citoyenne, et a assuré la concertation dans le cadre de poursuites juridiques à incidence nationale. Pour les directions générales de conseils scolaires de langue française, le Regroupement des directions générales de l'éducation (RNDGE) offre des opportunités de

réseautage, d'échange et de concertation sur des projets communs.

Un exemple concret de leadership coordonné par la FNCSF et le RNDGE est le dossier de l'admission à l'école de langue française en vertu de l'article 23 de la *Charte des droits et des libertés*. Les réunions des dirigeants scolaires ont permis de nombreux échanges afin de faire avancer le dossier dans l'ensemble du pays en s'inspirant de pratiques réussies. En fait, l'Ontario a largement servi de modèle grâce à sa « Politique/programmes Note 148, Politique régissant l'admission à l'école de langue française en Ontario ». Depuis l'adoption de cette politique en 2009 et des lignes de conduite au sein des conseils scolaires, les critiques se sont manifestées face à leur mise en œuvre dans certaines communautés. Il n'en demeure pas moins que, parmi les intentions de cette politique, les concepteurs avaient en tête la réparation historique, dans le respect des droits constitutionnels des élèves et de leurs parents.

Sous les auspices de la FNCSF, le Comité tripartite demeure l'un des meilleurs exemples de concertation véritablement nationale dans le domaine de l'éducation en langue française en milieu minoritaire. Les provinces et les territoires sont représentés par des agents de leurs ministères de l'Éducation respectifs, de même que par un délégué du Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC). Les représentants du gouvernement fédéral sont, pour la plupart, des employés de Patrimoine canadien, alors que les conseils scolaires et les organismes communautaires sont représentés par des groupes tels que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE), l'Association canadienne



d'éducation de langue française (ACELF), la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF). D'autres assistent à ces rencontres à titre d'observateurs, parmi lesquels on compte la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), le Centre de leadership et d'évaluation (CLÉ), le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) et l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC)

Au forum qu'est le Comité tripartite, on discute de questions telles que la petite enfance, l'immigration, la pédagogie/les apprentissages, la construction identitaire.

À l'échelle provinciale ontarienne, on reconnaît de nombreux organismes qui permettent justement de réunir les forces vives de l'éducation dans cette juridiction. Depuis la création des conseils scolaires homogènes de langue française en Ontario, les intervenants principaux ont la possibilité de se rencontrer, d'échanger et de collaborer dans le cadre de plusieurs regroupements. De plus, ces regroupements offrent des occasions d'interventions directes auprès des instances décisionnelles. Du côté de la gouvernance, les deux associations de conseillers et conseillères scolaires, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) ont pour principale raison d'être de permettre aux élèves et élus scolaires de l'Ontario français de se rencontrer régulièrement et de se concerter dans les

dossiers qu'ils considèrent comme étant prioritaires<sup>8</sup>. Ces associations offrent également des occasions de formation, le rôle des conseillères et des conseillers scolaires ayant évolué depuis une quinzaine d'années; la *Loi sur l'éducation* précise que le conseil a la responsabilité de promouvoir le rendement des élèves et leur bien-être, ainsi qu'un climat scolaire positif et inclusif, et de veiller à la gestion efficace des ressources du conseil<sup>9</sup>.

Chez les gestionnaires, soulignons que le Conseil ontarien des directions de l'éducation en langue française (CODELF) regroupe les douze directions de l'éducation; le Conseil ontarien des directions de l'éducation catholique (CODEC) compte les dirigeantes et les dirigeants des huit conseils scolaires catholiques. Pour ce qui est des dirigeants systémiques dans les conseils scolaires de langue française, l'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO) regroupe les directions de service, les agentes et agents de supervision (surintendances), entre autres. Cette association offre des opportunités de formation et de réseautage, au plus grand bénéfice des individus qui en font partie, mais également des conseils scolaires qu'ils desservent.

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) assure la représentation syndicale du personnel enseignant dans les écoles franco-ontariennes; elle offre des occasions de réseautage et de perfectionnement professionnel à ses membres partout en province. Elle est un partenaire essentiel à l'avancement des dossiers touchant la francophonie dans toutes ses communautés.

---

<sup>8</sup> Il est à noter qu'il existe quatre types de conseils scolaires en Ontario : catholique de langue anglaise, public de langue anglaise, catholique de langue française et public de langue française.

<sup>9</sup> *Loi sur l'éducation* (Ontario), article 169.1.

Pour sa part, l'Association canadienne de l'éducation en langue française (ACELF) est un organisme rassembleur à l'échelle nationale. Par l'entremise d'un personnel engagé, on y offre des stages de formation au personnel enseignant et des opportunités d'apprentissage pertinentes à l'exercice de la profession en milieu minoritaire.

Au palier postsecondaire, les universités offrant des programmes en français peuvent se tourner vers l'Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC) afin de faire avancer certains dossiers d'intérêt commun (dont la formation, la représentation auprès des instances gouvernementales, la promotion et l'international). Le Consortium des universités de la francophonie ontarienne (CUFO) joue également un rôle important auprès de ces institutions. Les deux collèges franco-ontariens, le Collège Boréal et La Cité en sont membres et participent directement aux activités des organisations suivantes : Collèges et Instituts Canada (CICan), Regroupement des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC), Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC), Consortium national de formation en santé (CNFS).

## **5. Par une campagne orchestrée visant la promotion de l'importance de l'éducation en langue française**

Depuis une dizaine d'années, l'initiative « Éducation en langue française (ELF) » assure la promotion concertée des écoles de langue française sur l'ensemble du territoire ontarien<sup>10</sup>. Cette initiative est financée par les gouvernements fédéral et provincial. Elle fait appel aux médias sociaux, à des publicités ciblées, à des affiches stratégiques, à des

<sup>10</sup> ELF et Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, *Éducation en langue française en Ontario. Un monde de possibilités*, 2017, <http://www.elfontario.ca/fr>.

annonces dans les médias traditionnels, entre autres, afin de faire connaître les avantages du système scolaire franco-ontarien. Ces avantages sont : un bilinguisme de haut niveau et une maîtrise des deux langues officielles du Canada, d'excellents résultats scolaires et un taux élevé d'obtention de diplôme ainsi qu'une vie culturelle riche et diversifiée.

La campagne ELF a été reprise à l'échelle nationale en vue de faire la promotion des écoles de langue française d'un bout à l'autre du pays<sup>11</sup>.

Dans chaque région de la province, les conseils scolaires assurent la promotion locale et régionale de leurs écoles et systèmes respectifs. Panneaux routiers, publicités dans les journaux, annonces dans les médias sociaux ainsi que dans les médias plus traditionnels (radio, télévision), nombreux sont les moyens auxquels font appel les conseils scolaires pour rejoindre leurs futurs élèves et leurs parents.

Le projet « Élargir l'espace francophone » a également occupé une place dans le dossier de la promotion de l'importance de l'éducation en langue française; il est malheureusement suspendu depuis peu, le gouvernement actuel effectuant des révisions de programmes. Sous l'égide du ministère de l'Éducation, le Centre de leadership en éducation en assurait la coordination. L'objectif principal de ce projet était « d'encourager une participation plus active du secteur de l'éducation en langue française à l'aménagement de l'espace francophone afin de garantir le développement durable de la communauté francophone

---

<sup>11</sup> Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), Éducation en langue française au Canada, 2018 [www.ELF-Canada.ca](http://www.ELF-Canada.ca) et FNCSF, *French-language education website in Canada*, 2018, [www.FLE-Canada.ca](http://www.FLE-Canada.ca) (en anglais).

en Ontario<sup>12</sup> ». Les agents communautaires attirés à ce projet (une agente dans le Sud de l'Ontario, un agent dans l'Est et deux dans le Nord, sous la supervision d'un gestionnaire provincial) tissaient des liens avec les groupes communautaires, les instances gouvernementales et le secteur privé. Leurs interventions étaient complémentaires au travail effectué par les conseils scolaires dans les communautés qu'ils desservent.

## 6. Par un niveau d'éveil élevé

Dans son article, Bordeleau affirme ce qui suit :

Pour certains, l'expression minoritaire est à proscrire : elle met l'accent sur la faiblesse, la fragilité et le sentiment d'infériorité. Par ailleurs, être minoritaire dans le plein sens du mot exige qu'on soit conscient de la fragilité de la communauté franco-ontarienne et de sa culture, et de la nécessité de faire des choix lucides et cohérents vis-à-vis de la survie, du développement et de la promotion de cette communauté et de cette culture<sup>13</sup>.

Tout en reconnaissant que nous sommes minoritaires en nombre, l'appellation de nos établissements cherche à promouvoir une image positive et constructive. Les mots sont importants. C'est ainsi que nous utilisons les descriptifs « franco-ontarien » et « de langue française » pour identifier nos écoles, nos associations, nos collèges et nos universités. C'est un choix intentionnel et lucide. C'est ainsi que l'on projette notre réalité d'excellence, d'inclusion et de diversité, ouverte sur le monde.

En 2018, les écoles, les collèges et les universités de l'Ontario français nous donnent raison d'afficher notre fierté. Le drapeau franco-ontarien flotte devant ces

---

<sup>12</sup> Centre de leadership et d'évaluation (CLÉ), *Élargir l'espace francophone*, Ottawa, <http://lecle.com/elargir-espace-francophone>.

<sup>13</sup> Louis-Gabriel Bordeleau, « L'éducation pour l'Ontario français... », *op. cit.*, p. 89.

établissements et les communautés scolaires célèbrent leur appartenance à l'Ontario français, notamment lors des célébrations de la journée des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens, le 25 septembre.

Il est important, voire essentiel, de célébrer nos succès et de prendre notre place, tout en demeurant vigilants dans notre contexte quotidien.

L'Ontario français a fait beaucoup de chemin depuis vingt ans. Nous avons la responsabilité collective de poursuivre dans cette trajectoire, selon les suggestions de Bordeleau.

\* \* \*

Dans le contexte actuel et selon le modèle établi par Bordeleau, je tiens à présenter ma liste de souhaits et de pistes à suivre pour les vingt prochaines années du système scolaire franco-ontarien, sans ordre particulier.

## **1. Immigration**

En vingt ans, l'Ontario français a changé; dans les vingt prochaines années, le visage de l'Ontario français changera beaucoup. De plus en plus, dans toutes les régions de la province, notamment en milieu urbain, l'arrivée de francophones issus de l'immigration aura un effet transformateur sur la réalité démographique traditionnelle de l'Ontario français. Que ce soit à Windsor, London, Toronto, Hamilton, Ottawa ou Sudbury, l'arrivée de francophones d'Haïti, de toutes les régions de l'Afrique ou de l'Europe a des effets sur les services offerts par les conseils scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire.

La mise en place des Réseaux en immigration francophone de l'Ontario (RIFO) dans le Nord, le Sud et l'Est de la province assure l'intégration des nouveaux arrivants

en Ontario. Au sein des conseils scolaires, le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) nous invite à ouvrir nos portes et à accueillir les nouveaux venus. Ces initiatives, entre autres, font du dossier de l'immigration un dossier prioritaire pour les années à venir.

L'arrivée de francophones d'ailleurs demeure l'un des éléments salutaires et essentiels à la pérennité et à l'épanouissement de la francophonie ontarienne. L'Ontario français plus traditionnel a l'occasion de démontrer qu'il est une communauté accueillante et ouverte sur le monde. À nous d'ouvrir grand la porte de notre francophonie avec enthousiasme.

## **2. Gestion et gouvernance**

Depuis vingt ans, nous assurons la gestion et la gouvernance de nos conseils scolaires autonomes. Il en est ainsi pour nos collèges communautaires de langue française, depuis 1990 pour ce qui est de La Cité et depuis 1995 pour ce qui est du Collège Boréal. Du côté des établissements universitaires, outre l'Université de Hearst qui fonctionne exclusivement en français, la communauté franco-ontarienne contribue à la gestion et à la gouvernance d'établissements officiellement bilingues.

La formation, la lecture, l'accompagnement, l'adoption de pratiques réussies et éprouvées : voilà des pistes de solutions afin d'atteindre et de maintenir un haut niveau d'excellence dans la gestion et la gouvernance. Bilingues, nous avons accès à plus d'un monde d'information en ces domaines. Nous devons continuer à parfaire nos pratiques de gestion et de gouvernance afin d'assurer l'épanouissement des institutions scolaires de l'Ontario français.

### **3. Leadership**

L'Ontario français a toujours su développer, encourager, former et préparer le leadership pour ses établissements d'enseignement. Pendant de nombreuses années, les communautés religieuses ont assuré ce leadership dans nos écoles. Chez les élèves et les étudiantes et étudiants, le développement du leadership est assuré depuis plusieurs années au sein d'équipes sportives, de gouvernements étudiants et des nombreuses activités offertes dans le milieu scolaire. La Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) et le Regroupement des étudiantes et des étudiants franco-ontariens (REFO) ont comme pierre angulaire le développement du leadership auprès de la jeunesse. Le Centre d'animation scolaire de l'Ontario (CASO), situé sur les rives du lac Couchiching, permet de vivre une expérience dans le développement du leadership des élèves de partout en Ontario depuis 1948. À l'heure actuelle, on y offre 14 cours de leadership, tant auprès des élèves-athlètes que des membres des gouvernements étudiants, entre autres; le « Stage franco-ontarien de formation en leadership » est fait sur mesure pour les jeunes de l'Ontario français.

Nous devons saisir toutes les opportunités de développement de leadership, en Ontario, au pays, ainsi qu'à l'échelle internationale.

Le leadership scolaire des établissements franco-ontariens a la responsabilité de se tenir à l'affût des tendances actuelles dans le domaine du leadership et de la gestion, que ce soit par la lecture ou en assistant à des formations ponctuelles ou à des programmes de formation. Ce perfectionnement professionnel continu fait partie des pratiques gagnantes de leadership dans le monde actuel.



#### **4. Célébrer notre parcours, notre histoire, nos succès**

Les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario français ont fait du chemin depuis plusieurs années et ont connu des succès extraordinaires à plusieurs niveaux. Nous demeurons toutefois souvent timides à l'idée de souligner les progrès et les succès que nous connaissons, à mon avis. Que ce soient les résultats supérieurs obtenus par les écoles de langue française dans le cadre du testing de l'OQRE ou des succès connus au chapitre des indicateurs de rendement dans le réseau collégial, nous devons accepter la responsabilité de notre succès. C'est ici un outil essentiel de promotion.

En 1998, l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne a célébré 35 ans d'existence. À titre de membre du comité organisateur du 35<sup>e</sup> anniversaire de cet établissement important dans l'épanouissement de l'Ontario français, j'ai participé aux célébrations à divers titres. Durant cette année, on m'a interpellé avec ce questionnement : « Pourquoi est-ce qu'on célèbre le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'École? Il me semble que ce n'est pas comme un 25<sup>e</sup> ou un 50<sup>e</sup> anniversaire. Est-ce que c'est vraiment si important que ça? » Ma réplique était claire : « Oui, tout anniversaire de ce genre, surtout lorsqu'il est question de nos grandes institutions franco-ontariennes, est essentiel... afin de célébrer nos succès, afin de reconnaître les leaders visionnaires qui ont contribué à la création de ces institutions, afin de reconnaître notre richesse historique collective, afin de nous projeter dans l'avenir avec conviction... ». Ainsi, il me semble essentiel, surtout en milieu majoritairement anglophone, de reconnaître et de marquer les principaux jalons de nos institutions.

Le Collège Boréal, par exemple, a marqué, en 2015, vingt ans d'existence. Il est important pour les étudiantes et les étudiants, le personnel enseignant et de soutien, pour le personnel à la retraite, pour les anciennes et les anciens, bref pour l'ensemble des communautés où le collège a eu un impact, de célébrer leurs succès et de reconnaître les visionnaires qui ont réclamé un collège par et pour les francophones. À l'occasion de ce 20<sup>e</sup> anniversaire, un mur des bâtisseurs a été dévoilé en guise de reconnaissance à ces individus qui ont contribué à la création et à l'épanouissement du collège.

En 2018, nous avons marqué le vingtième anniversaire de la mise en place des conseils scolaires de langue française, assurant ainsi la pleine gestion et gouvernance d'un système d'éducation autonome à l'élémentaire et au secondaire en Ontario. En 2018 et 2019 respectivement, nous célébrons le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture de l'École secondaire Confédération de Welland et de l'École secondaire Macdonald-Cartier de Sudbury, les premières écoles secondaires publiques de langue française.

Alors qu'il est essentiel de célébrer la création de nos institutions, il est également essentiel, à mon avis, de reconnaître les finissantes et les finissants des écoles franco-ontariennes. Gens d'affaires, comptables, mineurs, fonctionnaires, militaires, enseignantes et enseignants, chercheurs, journalistes, religieuses et religieux, auteurs, juristes, agriculteurs... des membres de toutes les professions et de tous les métiers connaissent le succès grâce à l'éducation et à la formation reçue dans une école, un collège, une université franco-ontarienne.

Les écoles franco-ontariennes ont grandement contribué au succès de Franco-Ontariens et de Franco-Ontariennes de grande renommée, à l'échelle de la province, du pays,

ainsi qu'à l'international. Nous n'avons qu'à penser aux personnes suivantes afin de reconnaître l'excellence franco-ontarienne dans de nombreux domaines de l'activité humaine : le patineur Patrick Chan (Toronto), la chanteuse et imitatrice Véronic Dicaire (Embrun), la journaliste Brigitte Bureau (Kapuskasung), le hockeyeur Claude Giroux (Hearst), la comédienne Linda Sorgini (Sudbury), la juriste Lise Maisonneuve (Timmins), le chanteur Damien Robitaille (Lafontaine). Il faut reconnaître ces succès et les célébrer.

La création d'associations des anciennes et des anciens est un outil essentiel dans la promotion des écoles, des collèges et des universités de l'Ontario français. Après autant d'années d'existence, il existe un réseau extraordinaire d'anciennes et d'anciens dans toutes les régions de la province, ailleurs au pays et à l'échelle internationale. En cette ère de médias sociaux, il est impératif que nous fassions appel à eux afin de tisser ces liens qui nous unissent.

Dans le domaine de l'enseignement, nous faisons notre travail de façon consciencieuse, engagée et professionnelle. Rares sont celles et ceux qui cherchent de grandes reconnaissances pour le travail important que l'on fait auprès des jeunes qui nous sont confiés. Afin de compléter le cycle d'apprentissage, autant pour les élèves que le personnel, nous devons célébrer nos succès. D'autres diront, dans un langage populaire, qu'il faut « se péter les bretelles ». Célébrons qui nous sommes, soyons fiers de nos réussites.

## **5. Ouverture à l'international**

Que ce soit le recrutement d'élèves ou d'étudiantes ou d'étudiants à l'international ou dans le cadre de projets de formation ou de développement, les établissements

d'enseignement en Ontario français, de l'élémentaire au postsecondaire, ont tout intérêt à s'engager dans cette ouverture sur le monde.

L'initiative « Avantage Ontario » assure la coordination de missions à l'étranger, en vue de faciliter les inscriptions d'étudiantes et d'étudiants francophones ou francophiles dans les collèges et les universités de l'Ontario français. Depuis quelques années, cette initiative a parrainé des activités de recrutement en Amérique latine (Mexique, Brésil), en Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal) et spécifiquement au Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), ainsi qu'en Europe (France, Belgique, Suisse). Au même titre que nos contreparties anglophones, l'arrivée d'étudiantes et d'étudiants d'ailleurs enrichit l'expérience d'apprentissage professionnel pour toutes et tous. Nos campus deviennent véritablement diversifiés et un reflet du monde dans lequel nous vivons.

Alors qu'il est plus courant de concevoir l'ouverture à l'international au sein des établissements postsecondaires, de plus en plus de conseils scolaires font du dossier une priorité. Que ce soit la signature d'ententes d'articulation et de collaboration, des échanges d'enseignantes et d'enseignants ou d'élèves ou le recrutement d'élèves au secondaire, ces initiatives permettent aux écoles franco-ontariennes de prendre leur place dans un monde de plus en plus interrelié.

Dans le dossier des programmes offerts par les écoles franco-ontariennes, une tendance se dessine depuis quelque temps : celle d'offrir le Baccalauréat international (BI)<sup>14</sup>. Le BI offre la possibilité de quatre programmes : primaire, éducation intermédiaire, diplôme, orientation professionnelle. Les écoles offrant un des

---

<sup>14</sup> Baccalauréat international, 2014, [www.ibo.org/fr](http://www.ibo.org/fr).

programmes du BI sont d'ailleurs qualifiées « d'écoles du monde ». Que ce soit dans les grands centres urbains ou dans les plus petites communautés, l'offre de ce programme ouvre le monde aux élèves et au personnel enseignant. Les enseignantes et les enseignants sont accompagnés dans la mise en œuvre du programme et assistent à des formations enrichissantes. Lors de ces sessions de formation, le réseautage demeure une composante essentielle du fait qu'elles rassemblent des professionnels de l'enseignement de plusieurs pays où s'offre le BI.

Les missions de formation à l'étranger de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) et de l'Association des directions franco-ontariennes (ADFO) sont un autre bel exemple de visibilité du système scolaire franco-ontarien à l'étranger. Ces missions permettent d'accompagner et de contribuer à la formation professionnelle du personnel des écoles de pays ayant le français comme langue d'enseignement. Chacune de ces initiatives permet de mettre en valeur les diverses composantes du système scolaire franco-ontarien. Ces vitrines mettent en valeur nos succès et nos expertises.

Tout comme le suggère la chanson de Paul Demers et François Dubé, « Notre place », l'hymne officiel des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens<sup>15</sup>, les établissements d'enseignement franco-ontariens ont leur place sur la scène internationale. Nous avons les expertises, les connaissances, le profil pour rayonner à l'extérieur de l'Ontario. Il s'agit d'avoir confiance en nous et de prendre la place qui nous revient à juste titre.

---

<sup>15</sup> Une motion à cet effet a été adoptée à l'unanimité le 2 mars 2017 à l'Assemblée législative de l'Ontario.

## **6. Innovation**

La réalité franco-ontarienne, en particulier sa géographie, a fait en sorte que nous avons dû être innovateurs, notamment en ce qui a trait au mode de prestation de cours. Comment rejoindre une clientèle souvent isolée, dans de plus petites communautés, éloignée des grands centres? À une époque où les moyens technologiques n'étaient qu'à leurs débuts, nous avons compris que les cours par correspondance répondaient aux besoins de formation, tant au secondaire qu'au postsecondaire. Nous avons également fait appel à la télévision et aux bandes enregistrées. Depuis déjà plusieurs années, du côté de l'enseignement au secondaire, nous avons connu la mise en œuvre de cours misant sur les plus récents outils technologiques. Le Service d'apprentissage médiatisé franco-ontarien (SAMFO), à titre d'exemple, a permis à de nombreux élèves d'obtenir les crédits nécessaires à leur diplomation du secondaire.

En 1998, les dirigeants des nouveaux conseils scolaires de langue française ont choisi de mettre en place la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein dans leurs écoles, bien avant que la province entière fasse de même. Cet avant-gardisme pédagogique a réellement démarqué le système d'éducation franco-ontarien et fait preuve d'innovation.

L'apprentissage hybride, une combinaison d'enseignement en personne et de leçons en ligne, répond bien aux besoins d'apprentissage, spécifiquement au postsecondaire. Le Collège Boréal, à titre d'exemple, fait preuve d'innovation en ce sens en offrant, depuis récemment, une dizaine de programmes en ligne, en vue de mieux desservir ses étudiantes et ses étudiants<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Collège Boréal, <http://www.collegeboreal.ca/programmes-et-cours/?campus=a-distance>.

À l'Université de Hearst, on a mis en place des cours en bloc en vue de faciliter l'apprentissage chez les étudiantes et les étudiants. Plutôt que de suivre cinq cours simultanément par semestre, le modèle des cours en bloc « propose un cours à la fois en douze rencontres échelonnées sur une période de trois semaines consécutives<sup>17</sup> ». Ce régime pédagogique est unique au Canada français. Outre ses baccalauréats en administration des affaires, en gestion et en psychologie, l'Université de Hearst offre un programme de baccalauréat en étude des enjeux humains et sociaux, sous un angle « davantage transdisciplinaire », puisant simultanément dans les disciplines que sont la psychologie, la sociologie, la littérature, l'histoire et la géographie, notamment.

L'Université de l'Ontario français (UOF) en est à ses tout débuts et fait preuve, dans sa planification, de grande innovation. Tel que présenté sur son site web, l'UOF « est issue du 21<sup>e</sup> siècle et elle prépare à l'exercice de la citoyenneté et aux occupations de demain. [...] Le pluralisme, l'innovation, la collaboration et l'excellence guident l'UOF dans toutes ses activités<sup>18</sup> ». Tout récemment, l'UOF a annoncé qu'elle soumettra, pour fins d'approbation aux autorités compétentes, quatre programmes de baccalauréat : Culture numérique (créativité et modes d'innovation), Pluralité humaine (l'être humain dans sa pluralité), Environnements urbains (villes et activités humaines) et Économie mondialisée (mutations économiques et conséquences humaines). Si l'on s'en tient aux titres des programmes, il semble assez évident que les concepteurs ne se sont pas limités aux disciplines universitaires traditionnelles. En mettant l'accent sur les

---

<sup>17</sup> Université de Hearst, 2014, <http://www.uhearst.ca/bloc>.

<sup>18</sup> Université de l'Ontario français, 2018, <https://uontario.ca/>.

apprentissages transdisciplinaires, l'UOF reconnaît la rare occasion qui se présente : celle de mettre sur pied une toute nouvelle université, résolument tournée vers le 21<sup>e</sup> siècle. Voilà un exemple actuel d'innovation dans le domaine de l'éducation en Ontario français.

Outre ces quelques exemples d'innovation et de flexibilité dont font preuve les établissements d'enseignement en Ontario français, il est important de souligner les dossiers importants que sont les ententes d'articulation entre institutions postsecondaires, le programme de reconnaissance de crédits (entre le secondaire et le post-secondaire) et les nombreuses occasions d'apprentissage expérientiel que peuvent vivre les élèves, les étudiantes et les étudiants tout au long de leur scolarité.

L'innovation est au cœur du système éducatif de l'Ontario français, de la petite enfance au postsecondaire. Il s'agit de continuer dans cette tradition bien établie afin d'assurer la pérennité de la langue française chez nous et d'offrir le meilleur à nos élèves et à nos étudiantes et étudiants.

En 1999, le professeur Louis-Gabriel Bordeleau publiait l'article intitulé « L'éducation pour l'Ontario français : des acquis aux incertitudes » dans la *Revue du Nouvel-Ontario*. Vingt ans après, j'aimerais suggérer, à la lumière des avancées importantes dans le domaine de l'éducation en français en Ontario et en toute humilité, que l'on inverse les éléments du titre original. Ainsi, nous pourrions lire : « L'éducation pour l'Ontario français : des incertitudes aux acquis ».

Malgré les défis que nous connaissons quotidiennement dans les corridors, les bureaux et les classes de nos institutions éducatives franco-ontariennes, que ce soit l'insécurité linguistique de nos jeunes ou l'assimilation dans certains cas, il n'en demeure pas moins que l'école,



dans son sens large, demeure le lieu privilégié de l'épanouissement et de la pérennité de la langue française et de la culture franco-ontarienne contemporaine.

Je lance donc l'invitation à une jeune observatrice ou un jeune observateur du monde de l'éducation en Ontario français à reprendre cet exercice dans vingt ans. Je suis confiant et je parie que les écoles et les établissements postsecondaires franco-ontariens auront continué à jouer un rôle essentiel dans l'épanouissement de l'ensemble de la communauté franco-ontarienne, en particulier de sa jeunesse.